

Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022
En attente de l'approbation lors du prochain conseil municipal.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

Nombre de pouvoirs : 5

Date de la Convocation : 15/09/2022

Date d'affichage : 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à 20 Heures 00,

le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZÉ-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire Monsieur Eric FAURE.

Étaient présents : Mesdames DITLECADET Catherine, HERNANDEZ Sandrine, LAPALUS-LECOFFRE Christine et MORLAT Blandine. Messieurs BOUGET François, JACQUET Orian, JUVANON Christophe et MAUGUIN Paul-Antoine.

Étaient Absents Excusés : SALL Sophie a donné pouvoir à DITLECADET Catherine ; BURTIN Thomas a donné pouvoir à MORLAT Blandine ; CHANUT Christophe a donné pouvoir à BOUGET François ; GUILLEMAUD Jordan a donné pouvoir à JUVANON Christophe ; GALLAND Gilles a donné pouvoir à HERNANDEZ Sandrine. Arrivée de GALLAND Gilles à 20h18, il n'était pas présent pour les votes des points n°2,3,4 et 5).

1) Propos liminaires du Maire.

Le maire annonce la démission de Florence JAUNARD de son poste de conseillère municipale depuis fin août. Il la remercie pour son implication dans les commissions dont elle faisait partie et plus particulièrement celle de la gestion des salles communales.

Le maire remercie aussi l'association « Les Amis du Vieux Berzé » pour leur aide concernant le projet de finalisation de la restauration intérieure de l'église.

2) Election d'un(e) secrétaire de séance.

LAPALUS-LECOFFRE Christine est nommée secrétaire de séance.

3) Approbation du dernier procès-verbal de la séance de conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve avec 12 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 21 juin 2022.

4) Décision Modificative n°02-2022 : Régularisation d'écritures comptables.

Le trésorier propose au conseil municipal de prendre une décision modificative afin de régulariser des anomalies comptables suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	7 441.44 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	7 441.44 €	
D 681 : Dot° amo. prov. - Charges fonct.		7 441.44 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		7 441.44 €
R 021 : Virement de la section de fonct	7 441.44 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	7 441.44 €	
R 28033 : Amortissement frais d'insertion		100.70 €
R 28041582 : GFP : Bâtiments et installation		6 213.00 €
R 28152 : Amort.installation de voirie		94.74 €
R 281531 : Amort.réseaux adduct° eau		1 033.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		7 441.44 €
R 722 : Immobilisations corporelles		2 500.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		2 500.00 €
R 70878 : Remb par autres redevables	2 500.00 €	
TOTAL R 70 : Produits des services	2 500.00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette régularisation d'écritures comptables.

5) Délibération n°28 : Modification du tableau des effectifs.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n°28 modifiant le tableau des emplois en date du 14 septembre 2021,

Considérant l'augmentation de la durée hebdomadaire d'un agent sur le poste d'Adjoint territorial d'animation à partir du 1^{er} septembre 2022,

Après avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de Saône-et-Loire en date du 12 août 2022,

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois en augmentant la durée hebdomadaire de l'agent concerné de 18 heures 95 centièmes annualisées à 24 heures 04 centièmes annualisées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2022,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de BERZÉ-LA-VILLE, chapitre 012, article 6411.

Arrivée de Gilles GALLAND à 20h18.

6) Délibération n°29 : Approbation du lancement du projet de finalisation de la restauration intérieure de l'église.

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 21 juin 2022, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la convention de partenariat entre l'association « Les Amis du Vieux Berzé » et la commune pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la finalisation de la restauration des peintures de l'Eglise.

Il présente les résultats de consultation de trois entreprises.

Considérant le devis produit par l'atelier spécialisé ARCAMS à AUTUN dont le contenu a été validé par le conservateur des Monuments Historiques de la DRAC à DIJON, Monsieur Mickaël VOTTERO.

Considérant la forte probabilité que le chantier puisse commencer au printemps 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le programme et le phasage des travaux étudiés par l'ARCAMS et s'engage à assurer, en sa qualité de propriétaire de l'Eglise Notre-Dame de la Purification la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
- **DECIDE** de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :
 - L'Etat (DRAC / CRMH) ;
 - Le Département par l'appel à projet 2023 du Conseil Départemental de Saône-et-Loire ;
 - Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet dont la DETR ;

Coût prévisionnel de l'opération : **40 700 € HT**

- DRAC (40 %) : 16 280 € HT
- Département (18 %) : 7 326 € HT
- DETR (22 %) : 8 954 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux de subventions s'y rapportant.

7) Délibération n°30 : Vente d'une partie de la desserte communale dans le Bourg entre les parcelles AB 151 et AB 132.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Antoine ROBERT et Madame Mélanie BONTET souhaitent acquérir une partie de la desserte entre les parcelles AB 151 et AB 132.

Cette desserte appartient au domaine privé de la commune.

Monsieur Antoine ROBERT est propriétaire de la parcelle AB 133 et il est sur le point d'acquiescer avec Madame Mélanie BONTET les parcelles AB 151 et AB 132. Ayant l'accès routier par la parcelle AB 133, ils souhaitent réunir les trois parcelles AB 133, AB 151 et AB 132.

Le bornage a été réalisé le 26 août 2022 par le cabinet de géomètres-experts SIGEMA en présence des propriétaires limitrophes.

La surface de la partie de la desserte à céder a été mesurée à 47 m² et le prix fixé à 10 €/m².

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre une partie de la desserte entre les parcelles AB 151 et AB 132 à M. Antoine ROBERT et Mme Mélanie BONTET.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la vente.

Christophe JUVANON quitte la séance à 20h50.

8) Informations diverses

- Remplacement de Florence JAUNARD dans les commissions dont elle était membre, à faire au prochain conseil municipal.
- Pays Sud Bourgogne – PETR / SCoT : le maire informe l'assemblée que le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Mâconnais Sud Bourgogne est en cours d'élaboration depuis 2019 : le diagnostic a été finalisé avant la fin de l'année 2019 et le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a fait l'objet d'un débat en comité syndical en février 2022. Aujourd'hui, il reste à rédiger le document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui doit fixer les règles à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du projet politique. La préparation du DOO a déjà fait l'objet d'ateliers thématiques ainsi que d'une réunion de comité de pilotage (réunion du bureau syndical du PETR et de la commission SCoT) qui s'est tenue le 12 juillet dernier. Il a été décidé de permettre à l'ensemble des élus de notre territoire de contribuer à l'élaboration du DOO à partir de 2 documents :
 - un document de travail qui synthétise la phase des ateliers thématiques ;
 - une première version rédigée du DOO, qui pourra être communiquée fin octobre/début novembre.

A partir de ces documents, il sera possible d'organiser des réunions de travail et de concertation.

- Asso71 : nouveau service d'accompagnement aux associations à but non lucratif déclarées en Préfecture mis en place par le Conseil Départemental. Les informations seront transmises à tous les présidents des associations communales.
- Transport scolaire : actuellement, plusieurs communes dont Berzé-la-Ville connaissent des problèmes de transport d'élèves. C'est le cas notamment à l'arrêt Château Chardon. Certains élèves n'ont pas pu être pris en charge, faute de place dans le bus suite à une augmentation importante d'enfants et à une pénurie de chauffeur. A la demande du Maire, MBA a transmis un courrier en mairie en expliquant la situation et en proposant une solution.
- Amélioration du confort thermique d'été de l'école : les derniers petits travaux ont été terminés mercredi dernier.
- Rentrée scolaire : tout s'est bien passé, l'effectif pour cette année est de 61 élèves. Sandrine RIGOLOTT est remplacée par Marlène BOYER, enseignante des CM1/CM2, au poste de direction et un nouvel instituteur a pris en charge la classe maternelle.
- Plateau multisports : la réception de chantier a été repoussée en raison des peintures de la piste d'athlétisme qui se feront le 13 octobre prochain. Un organisme indépendant interviendra le 30 septembre pour effectuer un contrôle du plateau multisports.
- Les inaugurations du plateau multisports et des travaux de l'école sont à planifier.
- Parking des Fours à Gypse : les travaux de terrassement devraient commencer la semaine prochaine.
- MUSIVAL : la 4^{ème} édition a connu un grand succès avec une assistance très nombreuse.
- Samedi 24 et dimanche 25 septembre : « Journées d'Echo Vertes ».

- L'exposition du 40^{ème} anniversaire de l'association « Les Amis du Vieux Berzé » initialement prévue en septembre aura lieu du 15 au 23 octobre à la salle Simonet, à l'Eglise et aux Fours à Gypse.
- Factures énergétiques : débutée en 2021, l'inflation des prix de l'énergie s'est accélérée avec le déclenchement de la guerre en Ukraine. Nous connaissons des hausses spectaculaires et contrairement aux particuliers, les communes ne disposent pas de bouclier tarifaire. Nous devons mettre en place des mesures d'économie et l'Association des Maires de Saône-et-Loire a appelé l'Etat à venir en aide aux collectivités locales.

9) Tour de table

- Samedi 24 et dimanche 25 septembre : l'association l'Echo' Loc organise les « Journées d'Echo Vertes » au jardin partagé dans le cadre du Festival des Solutions Ecologiques. A découvrir : des animations ludiques et créatives pour petits et grands, vide dressing, marché d'artisans en partageant un verre et en dégustant des créations culinaires...
- Bibliothèque : beaucoup de dons de livres, augmentation du nombre d'adhérents.
- ADMR : inauguration des nouveaux locaux (ancien bureau de Poste de La Roche Vineuse), le 11 octobre prochain.
- Hameau Le Vernay : problème de circulation dû au stationnement gênant de certains véhicules. Le ramassage des ordures ménagères n'a pas pu être effectué vendredi 16 septembre car une voiture empêchait le passage du camion. La gendarmerie a été prévenue et a fait le nécessaire rapidement. Le marquage au sol des places de stationnement a été repris. Une demande a été faite par un habitant concernant la matérialisation d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite.
- Le nouveau véhicule électrique communal devrait arriver début octobre, en remplacement de l'actuel à moteur thermique.
- Suite aux derniers orages, les fortes pluies ont raviné les graviers des cours des habitants sur la chaussée. Les agents communaux ont dû remettre en état certaines parties de route.
- Toujours le même problème de vitesse excessive sur la route départementale au niveau de Château Chardon. D'après la DRI, il est difficile de sécuriser cette portion de route. La commune va demander le prêt du radar pédagogique à MBA.
- Le terrain prévu à la construction du nouveau lotissement à l'Echalier est en friche, il a été suggéré que le propriétaire actuel l'entretienne.
- Une demande a été faite par un habitant concernant la création d'un trottoir dans la rue de Cluny. La commune va voir pour réaliser un chemin piétonnier par un marquage au sol.

La séance est levée à 22h10.